

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 12 juin 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 juin 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absentes excusées : Elise REGENT, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Gwénolé DANILO – LE FORMAL a été élue secrétaire de séance.

2025-06-12-01 Prêts bancaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif voté par délibération 2025-06 du 03 avril 2025,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à l'aménagement des rues de Crébonne, du Puits et du Clos Bazin

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la capacité d'autofinancement et le montant des subventions, revu à la baisse en 2025, étant insuffisants, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000€-nécessaire à l'équilibre des opérations,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires et qu'une des propositions du CMB a été retenue car offrant les meilleures conditions,

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne, selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant du contrat de prêt : 500 000.00€
- Durée du contrat de Prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : trimestriel
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.70 % Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.7 % de marge CMB
- Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
- Profil d'amortissement : Amortissement linéaire

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal à 2 voix contre (Lionel de BOUVIER et Karine LORGEUX) et 1 abstention (Christian LUBERT) :

- Décide d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- Autorise le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel de Bretagne, pour un montant de 500 000.00 euros.

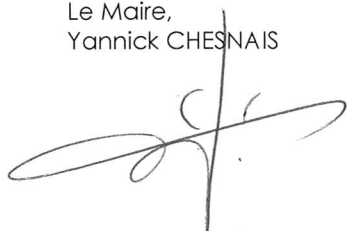
Et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS



La secrétaire de séance,
Gwénolé DANILO - LE FORMAL

